
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé pour les filières laitières du 10 février 2016

Le Conseil spécialisé pour les filières laitières s'est réuni le 10 février 2016, sous la présidence de Dominique Chargé.

Conjoncture et situation des marchés : bilan 2015, perspectives 2016

Lait de vache conventionnel : le marché s'est dégradé en 2015. La collecte mondiale est tirée par l'Union européenne, notamment par les pays d'Europe du Nord. La sortie des quotas laitiers a amplifié le phénomène. Dans le même temps, la demande mondiale a fléchi, ce qui a entraîné un repli des prix. La tendance se poursuit début 2016.

Lait de vache bio : la collecte bio a de nouveau progressé en 2015 et s'est bien écoulée sur le marché intérieur grâce à des fabrications en hausse et des consommateurs au rendez-vous. Les prix payés aux producteurs ont toutefois légèrement reculé par rapport à 2014.

Lait de chèvre : la collecte peine à redémarrer en France. Les importations sont en nette augmentation pour approvisionner les industries de transformation qui tournent à flux tendu.

Lait de brebis : les importations sont en hausse dans un contexte de collecte française plutôt stable, alors que les fabrications de fromages et la consommation augmentent.

Renforcement du plan de soutien à l'élevage pour soutenir les exploitations en difficulté

Le plan de soutien à l'élevage mis en place par le Gouvernement a été de nouveau renforcé le 26 janvier dernier avec un complément budgétaire de 125 millions d'euros (50 M€ de fonds d'allègement des charges, 50 M€ de prise en charge des cotisations MSA et 25 M€ de « prolongement de l'année blanche » avec une date limite de dépôt des dossiers en DDT fixée au 30 juin 2016) ainsi que des avances de trésorerie dans l'attente du paiement des aides PAC : <http://agriculture.gouv.fr/mise-en-place-de-nouvelles-mesures-en-faveur-de-lagriculture-et-de-lelevage>

Au 8 février, plus de 11 000 dossiers d'éleveurs de bovins lait ont été payés ou sont cours de paiement pour un montant de près de 42 millions d'euros, soit un montant d'aide de 3 750 € par dossier laitier en moyenne.

Les aides au stockage européennes peu utilisées en France

Les aides au stockage de beurre et de poudre de lait écrémé, mises en place par la Commission européenne depuis septembre 2014, à la suite de l'embargo russe, ont été prolongées et adaptées depuis, avec l'amplification de la crise.

Le stockage privé (lait écrémé en poudre, beurre, fromage) a été peu utilisé en France, à la différence d'autres grands pays producteurs de l'UE. Le stockage public (lait écrémé en poudre et beurre) n'a été utilisé que pour le lait en poudre, à hauteur de 40 000 tonnes en 2015 (dont 3 000 t en France) et 22.500 t (2.500 t en France) en janvier 2016. On assiste donc à une accélération récente de la mise en stockage public. La Belgique et la Lituanie sont les deux pays qui ont le plus utilisé ce dispositif.

Pour mémoire, FranceAgriMer est chargé de gérer ces dispositifs de régulation des marchés pour le compte de l'Union européenne en France.

Présentation du rapport du CGAER sur la contractualisation laitière

Dans le contexte de la suppression des quotas laitiers, la contractualisation écrite, rendue obligatoire en France le 1^{er} avril 2011, devait répondre à un double enjeu : stabiliser le revenu des producteurs et leur donner plus de visibilité, garantir aux entreprises de transformation un approvisionnement ajusté à leurs débouchés.

Le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAER) a été chargé en mars 2015 d'établir un nouvel état des lieux de cet outil et de proposer des recommandations d'évolution.

Le rapport du CGAAER, disponible sur le site internet du Ministère [Mise en œuvre de la contractualisation dans la filière laitière française \[Enjeux de la filière lait de vache dans le contexte de la fin des quotas\] \(PDF, 1.72 Mo\)](#) formule 32 recommandations adressées aux professionnels d'une part et aux Pouvoirs Publics d'autre part, dans leur domaine de responsabilités respectives. Ces recommandations visent notamment à renforcer le rôle des organisations de producteurs et à améliorer le dialogue stratégique au sein de la filière laitière, en vue de parvenir à un meilleur équilibre des relations entre producteurs et acheteurs et, plus largement, d'améliorer les performances de la contractualisation.

Le rapport aborde notamment le positionnement des organisations de producteurs vis-à-vis de leurs acheteurs, la mise en place d'associations d'organisations de producteurs (AOP), le rôle de l'interprofession (CNIEL) pour appuyer la démarche de contractualisation, la nécessaire évolution des formules de calcul du prix dans les contrats, avec préconisation d'y introduire des notions de valorisation (mix produit) et de coûts de production, ainsi que la clarification des clauses d'ajustement des contrats (sauvegarde, renégociation), la question de la cessibilité des contrats, les bonnes pratiques contractuelles, les engagements des associés coopérateurs au sein de leurs coopératives, l'évolution des missions et de l'organisation des conférences de bassin et des CRIEL en lien avec la réforme territoriale, les formes des contrats (contrats longs) associant les 3 maillons (production, transformation et débouchés).

Le Conseil spécialisé, dont le rôle essentiel pour fixer les stratégies et les principales priorités pour la filière est souligné par les rapporteurs, est convenu de poursuivre l'examen des recommandations du rapport en lien avec les Pouvoirs publics. La DGPE a présenté un point d'étape de l'élaboration des projets de texte à cet égard. L'importance du lien entre les réflexions nationales et les problématiques au plan européen a été soulignée par les membres du Conseil, notamment dans la perspective de la préparation des futures discussions sur l'avenir de la PAC. Ils ont salué, dans ce cadre, le mémorandum sur les mesures européennes à mettre en œuvre pour faire face aux crises agricoles des secteurs laitier et porcin qui sera présenté par la France en Conseil Agriculture du 15 février.

Plans stratégiques des filières laitières : feuille de route 2016

En 2014, le Conseil spécialisé a validé des plans stratégiques pour les filières laitières. Ces plans ont été déclinés en programmes d'actions pour la période 2015-2017. Le Conseil a été informé de leur état d'avancement en vue de définir des priorités de travail pour 2016. Sont d'ores et déjà identifiées les thématiques suivantes : l'accompagnement des producteurs dans le cadre de la contractualisation, l'amélioration des performances techniques et économiques des producteurs, le maintien d'outils de régulation ou de gestion communautaires en cas de déséquilibre des marchés, l'approche territoriale avec la consolidation de la production dans des zones de déprise ou fragiles, réflexion à mener conjointement avec les nouvelles Régions.

Pour en savoir plus, consultez l'ensemble des documents diffusés au Conseil spécialisé du 10 février 2016 : <http://www.franceagrimer.fr/filiere-lait>

Contacts presse : presse@franceagrimer.fr

Virginie Nicolet Tél. : 01 73 30 22 54

Laurence Gibert-Mesnil Tél. : 01 73 30 34 05

virginie.nicolet@franceagrimer.fr

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
